

HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse - applicable au 01/01/2023
Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique*

Locaux à usage d'habitation ou professionnels, terrains à bâtir

- Pour les ventes inférieures et jusqu'à 30 000 € :

forfait de 3 000 €

- Pour les ventes supérieures à 30 000 € et jusqu'à 80 000 € :

forfait de 10%

- Pour les ventes supérieures à 80 000 € :

forfait de 4 000 € + 5 % du prix de vente plafonné à 10 % du prix de vente

Locaux à usage commercial ou industriel, cession de bail

forfait de 10 %

- **Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente** (Art. L 721.2 du CCH) : **300 €**

**les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente*

**les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche*

" Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une Square Box vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box Acheteur, au sein de la même agence SQUARE HABITAT, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50 % pour le vendeur et de 50 % pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème."